



L'eau arrive de la rivière par un canal de 0,26 m de large sur 0,50 m de haut.
 Les bassins sont utilisables à tour de rôle suivant le niveau : les deux plus bas ont 2,30m de large ; les deux plus hauts, 5,20m de large ; quand ces derniers sont en service les premiers niveaux de bancs sont noyés.
 Le bassin inférieur a 0,40 m de profondeur ; les trois suivants sont étagés par paliers de 0,30 m, la profondeur maximum possible est donc de 1,30 m.
 L'intérieur est entièrement dallé. Une pente astucieuse des dalles, derrière les postes de lavage, permet "d'évacuer les eaux accidentelles". Les bancs à laver, inclinés et polis, ont 0,45 m de large ; la longueur utilisable varie de 22,50 m en basses eaux à 27,70 m en hautes eaux (puisque on peut alors utiliser les bancs de l'une ou l'autre extrémité).
 Six escaliers relient les différents niveaux.

Ci-dessus, à gauche, vue de dessus des bassins du lavoir.
 Ci-dessus, coupes du lavoir, en amont et en aval.

De l'agencement intérieur, seule reste visible la tablette en dalles de pierre le long du mur du côté de la rivière, utilisée autrefois pour poser le linge ; recouverte de bois elle sert aujourd'hui de banc.

Le devis total de la construction s'élevait à 12 000 francs (or !). Quatre adjudicataires proposèrent leurs services. L'entreprise Chary de Fleurey, avec un rabais de huit centimes par franc, remporta le marché sur ses concurrents : les entreprises Ballet, Lécrivain, elles aussi de Fleurey et Charles de Dijon (procès verbal d'adjudication du 21 novembre 1877). Deux ans plus tard, le conseil municipal, le 21 décembre 1879, effectue la réception provisoire des travaux. Le coût s'élève finalement à 14 247, 50 francs et les honoraires de l'architecte à 712,37 francs.

Cependant en 1884 une lettre du maire de Fleurey fait état de "vices de construction manifestes menaçant la solidité de l'édifice" et le 3 novembre 1884, un courrier (du préfet) atteste que le lavoir public exige des réparations relativement considérables que la commune ne saurait prendre en compte et le conseil de préfecture demande "une action en responsabilité décennale auprès de l'entrepreneur".

Par la suite on peut trouver trace dans un compte-rendu de délibérations du conseil municipal du 20 novembre 1885 d'une décision concernant la construction d'une chambre adossée au

lavoir destinée à loger les voyageurs indigents (devis de 903,23 francs). On sait que cette petite salle fut réalisée. Elle accueillit pendant des décennies les "trimards" qui passaient ainsi la nuit "au poste". Plus récemment, cette pièce servit de morgue pour le village. Actuellement, après agrandissement, un coin toilettes et une cuisine y ont été aménagés.

Avec l'adduction d'eau dans les années 50, s'est éteinte la vie du lavoir....

...Jusque là on pouvait voir les laveuses (pour certaines d'entre elles c'était un métier) descendre le village avec, dans leur brouette, le linge - qui avait parfois bouilli à la maison - pour le décrasser et le rincer au lavoir. Savon de Marseille, battoir et brosse à chiendent tenaient le rôle de nos lave-linge programmables. Le banc à laver était garni de coussins pour rendre moins pénible la position à genoux. Quand l'eau de la rivière montait, les laveuses s'installaient sur le niveau supérieur, si possible face à la rue, pour ne rien perdre des va-et-vient. Une fois le linge rincé et bien essoré, il était possible, par beau temps, de l'étendre devant le lavoir, sur le pré où des poteaux avaient été installés et où chacune devait apporter son cordeau.

Quand la rivière était très basse, il était préférable de se rendre au canal où l'eau était plus propre mais où l'accès n'était pas gratuit : il fallait payer sa place à l'administration du canal.

Pendant plus d'un demi-siècle le lavoir municipal a bien rempli son office. Il a facilité le travail des femmes, leur a permis de se rencontrer et de faire que le jour de la lessive ne soit pas seulement un jour de corvée. Les rires, les bavardages plus ou moins bienveillants ont retenti autour du bassin. Puis les progrès de la seconde moitié du siècle, de l'adduction d'eau à l'électroménager le plus perfectionné, ont condamné les lavoirs au silence. A Fleurey, la municipalité a choisi de pas conserver son lavoir comme un monument intouchable appartenant à son histoire. Mais elle su en conserver la structure et a mis à la disposition des habitants une salle multi-usages. Banquets, repas de noce, bals, concours de tarots, lotos, expositions, foires commerciales et autres manifestations lui ont donné une nouvelle vie et il a retrouvé ainsi, et pour de longues années, une de ses fonctions premières : un lieu de rencontres et d'échanges.